



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

VU l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'Education nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

Article 1 : Le registre des inscriptions à la certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires pour la session 2022 sera ouvert du lundi 4 octobre au jeudi 21 octobre 2021 à 16h00.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DEC1-2021-n°49

Fait à Poitiers, le 24 septembre 2021

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers